

Objet : Adhésion au groupement d'intérêt public Maximilien

Délibération du Conseil d'administration du 23 octobre 2018

Affichée au siège de la Régie le 24 octobre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20181023-2018054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la Loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maximilien signée le 1er juillet 2013 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Région d'Ile-de-France du 29 août 2013 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : L'adhésion de l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris au Groupement d'intérêt public Maximilien, ayant son siège 35 boulevard des Invalides à Paris 7^{ème} arrondissement, est approuvée.

Article 2 : La convention constitutive du Groupement d'intérêt public Maximilien, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvée.

Article 3 : Les dépenses correspondant à la contribution annuelle (*pro rata temporis* la première année) seront imputées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP.

Article 4 : Sont désignés en tant que représentants de l'EIVP au Groupement d'intérêt public, ès qualités, le directeur de l'EIVP en tant que titulaire, et le secrétaire général adjoint de l'EIVP en tant que suppléant.

Article 5 : M. Le Président de la régie EIVP est autorisé à signer tous actes relatifs à cette adhésion.